

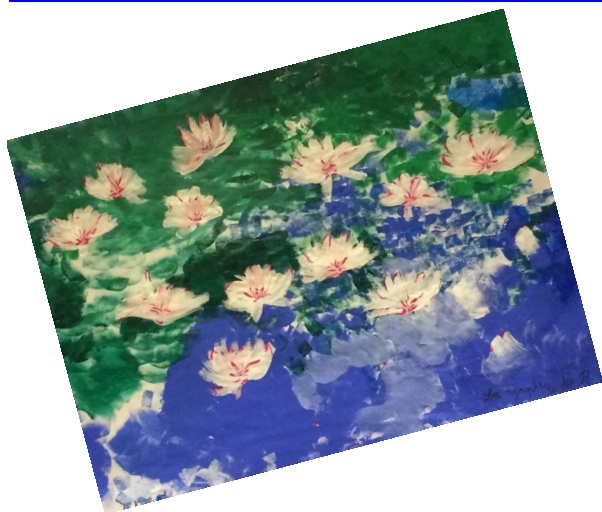
L'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

L'ESS comprend nécessairement les parents, l'enseignant référent, les enseignants qui ont en charge sa scolarité, le chef d'établissement, ainsi que l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du PPS (éducateurs, personnels de santé, services de soins...).

L'ESS est réunie au moins une fois par an par l'enseignant référent. Ces réunions ont lieu dans l'établissement.

Sa mission est d'effectuer un état des besoins de l'élève en situation scolaire afin d'élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève. Elle facilite sa mise en œuvre, et assure pour chaque élève, son suivi.

L'ESS s'assure que chaque élève bénéficie des accompagnements et des aménagements particuliers que sa situation nécessite.



Quels parcours après l'U.L.I.S école ?

- Poursuite de la scolarité en U.L.I.S Collège;
- éventuellement en classe ordinaire et/ou dans le cadre d'enseignements adaptés en collège : SEGPA (sur décision de la C.D.O.E.A);
- En I.M.E (Institut Médico-Educatif) en temps partagé avec l'Ulis collège;

Les modalités de poursuite de scolarité sont étudiées en Equipe de Suivi de la Scolarisation, en tenant compte du projet, des besoins et des possibilités de chaque élève.

Les partenaires du dispositif

Responsables administratifs et éducatifs :

- le chef d'établissement est le garant du dispositif
- Le C.P.E et le personnel de la vie scolaire

Partenaires pédagogiques :

- Professeurs des classes de référence
- Enseignante coordonnatrice du dispositif

Partenaires du secteur Médico-social :

- Services de soin extérieurs (IME, CSMI, SESSAD, PCPE, IME, orthophonistes, psychologues, ergothérapeutes)
- Enseignant référent (liaison avec les services de la M.D.P.H)

ULIS ECOLE NOTRE-DAME
LESPARRE

Astrid Bigot
Enseignante coordonnatrice
14, rue de l'Eglise
33 340 LESPARRRE

Téléphone : 05 56 73 32 05
Télécopie : 05 56 73 32 07

Messagerie :
<http://www.ecole-notredame.org/>

ULIS ECOLE NOTRE-DAME
LESPARRRE



Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire U.L.I.S

Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)
Troubles des fonctions cognitives (TFC)
Troubles envahissants du développement (TND)

Apprendre autrement



Quels contenus d'enseignement ?

Un Projet Pédagogique Individualisé est élaboré annuellement par l'enseignant spécialisé en relation avec les enseignants des classes de référence.

La scolarité est organisée en référence aux cycles de l'école primaire.

Les contenus d'enseignement sont définis en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en tenant compte des acquis de chaque élève.

Les modalités d'adaptation pédagogique choisies par l'enseignant selon les besoins spécifiques de chaque élève visent à rendre les contenus d'enseignement accessibles.

« L'élève bénéficiant de l'Ulis dispose, comme tout élève, d'un livret attestant l'acquisition de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui l'accompagne durant sa scolarité. Ce livret constitue l'outil privilégié de l'évaluation des compétences acquises par celui-ci et doit être renseigné tout au long de la scolarité »

Qui enseigne auprès des élèves de l'Ulis ?

Un enseignant spécialisé est chargé de la coordination du dispositif : l'organisation pédagogique des temps de scolarisation en classe et des temps de regroupement au sein de l'Ulis.

Les enseignant(s) des classes de référence dispensent les enseignements dont les élèves peuvent tirer profit avec les adaptations définies dans le projet individuel.

A qui s'adresse l'U.L.I.S ?

Le dispositif scolarise des élèves en situation de handicap orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui ne peuvent pas tirer pleinement profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire, qui ont besoin d'adaptations pédagogiques spécifiques

Une convention peut être signée avec des établissements spécialisés: I.M.E, I.M.P, hôpital de jour...

Chaque élève scolarisé dans l'ULIS bénéficie d'un PPS

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) définit les modalités de déroulement de la scolarité de l'élève en précisant:

- La qualité et la nature des accompagnements nécessaires, notamment thérapeutique ou rééducatif
- Les temps d'accompagnement avec un AESH
- Le recours à un matériel pédagogique adapté

Le PPS assure la cohérence d'ensemble du parcours scolaire de l'élève.



Comment fonctionne le dispositif ?

C'est un dispositif ouvert sur l'établissement scolaire et les autres classes de l'école et dont le fonctionnement s'inscrit dans le projet d'école et implique une alternance entre des phases de scolarisation au sein de la classe de référence, de participation à des activités en lien avec les classes et de regroupement pour des prises en charge pédagogiques spécifiques

Des temps dans la classe de référence offrent aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits». Ils permettent d'adopter une posture d'élève, de participer, d'être dans la même action que les autres et d'apprendre avec les autres avec une aide adaptée. Tous les élèves du dispositif sont de droit inscrit dans leur classe de référence. Il possède ainsi un statut d'élève. Il grandit avec les enfants de son âge qu'il suit de classe en classe.

Des temps dans le dispositif ULIS permettent d'apprendre et/ou de consolider les pré-requis et les notions travaillées ou non en classe sur des supports adaptés, avec des adaptations pédagogiques spécifiques liées à sa situation de handicap. Les modalités de scolarisation et l'emploi du temps de chaque élève en lien avec la classe de référence sont organisés en fonction du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève et communiqués à l'enseignant référent.

Les prises en charge

L'élève du dispositif peut avoir des temps de prise en charge par différents services (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile : SESSAD, CSMI, PCPE, ITEP, IME...) dans et hors l'école.